

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 29 JANVIER 2024
RH/NC

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 055-215501222-20240202-2024_005-DE

Objet : Convention d'occupation de l'école Jean Rostand
N° : DCM2024/005

PUBLIÉE LE : 06/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, **le lundi vingt-neuf janvier à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 22 janvier 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Laetitia SACCHIERO, Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Nelly LOMBARD, Claude LAURENT, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Carole DELAMARCHE, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Gérald CAHU qui donne pouvoir à Patrick BARREY

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Martine MARCHAND

Annette DABIT qui donne pouvoir à Élise THIRIOT

Laila AHADDAR qui donne pouvoir à Florent CARÉ

Olivier GUCKERT qui donne pouvoir à Carole DELAMARCHE

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mesdames Céline ÉTIENNE et Jessica LEROY

Conseillers en exercice : Présents : 22 - Absents : 2 – Pouvoirs : 5 - Votants : 27

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que les compétences services scolaires, accueil périscolaire, animation jeunesse extra-scolaire et construction, entretien, fonctionnement d'équipement de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire relèvent de la compétence de la Communauté de Communes.

La Commune utilise l'école Jean-Rostand lors des élections et des réunions de quartier.

Il est donc nécessaire de conventionner avec la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs pour la mise à disposition de l'école Jean Rostand, située 3 rue Élisabeth de Lorraine à Commercy, pour y organiser des réunions de quartier et y installer un bureau de vote lors d'élections.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE SIGNER** la convention suivante avec la Communauté de Communes de Commercy –Void – Vaucouleurs portant sur l'occupation de l'école Jean Rostand pour l'organisation de réunions de quartier et l'installation d'un bureau de vote lors des élections.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention énumérée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide,

- **DE SIGNER** la convention suivante avec la Communauté de Communes de Commercy –Void – Vaucouleurs portant sur l'occupation de l'école Jean Rostand pour l'organisation de réunions de quartier et l'installation d'un bureau de vote lors des élections.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention énumérée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification